

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018**  
**A 18 h A LA SALLE DU POLE CULTUREL LE XX<sup>ème</sup> - SAVINES LE LAC**

**Présents** : Jean BERNARD (parti à 20h15), Jean-Marie BARRAL, Julien BRENIERE, Christian DURAND, Jérôme ARNAUD, Véronique PONS, Camille BONNET (partie à 20h15), Jessica GUIARD, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, André DIDIER, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI, Pierre VOLLAIRE, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

**Absents excusés** : Danièle BENOIT CRESPIE pouvoir donné à Jehanne MARROU, Chantal ROUX pouvoir donné à Jean BERNARD, Gérard GARNIER pouvoir donné à Jean Pierre GANDOIS.

A partir de 20h15, Jean BERNARD pouvoir donné à Marc AUDIER, Camille BONNET pouvoir donné à Jessica GUIARD.

**Absents** : André DI VUOLO

**Assiste également** :



La séance est ouverte à 18h.

Nomination du secrétaire de séance : Jean BERNARD

Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence et procède à l'appel des délégués.

Madame la Présidente demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter en séance 2 délibérations, ce qui est accepté.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 28 février 2018 est approuvé.

**AFFAIRES GENERALES**

Madame la Présidente sollicite Christian DURAND, vice-président chargé des finances, pour la présentation de l'ensemble des délibérations relatives au budget.

Jean Louis GLEIZE s'interroge sur la subvention au ski club SCOCE de 40 000 € alors que le ski club de Réallon avait fait une demande et il ne voit aucune subvention attribuée.

Chantal EYMEOD indique que le ski club SCOCE a toujours été subventionné par la Communauté de communes et que ce club a une importance considérable pour la formation de jeunes locaux au ski qui seront de futurs professionnels du tourisme pluriactifs en lien aussi avec la formation dispensée au lycée professionnel. Concernant le club de Réallon il n'y a pas eu de demande, c'est pourquoi aucune subvention ne lui a été attribuée.

Yves LELONG indique que le ski club ne l'a pas fait car il pensait qu'il serait subventionné dans le cadre de l'OICS. Avant, la CCSSP versait 3 000 €. Chantal EYMEOD indique que cette somme sera versée au ski club de Réallon par la CCSP si la demande est faite.

Pierre VOLLAIRE précise que la commune soutient aussi de manière conséquente le SCOCE.

Valérie ROSSI évoque la contribution à l'école de musique municipale d'Embrun et souhaiterait avoir connaissance du budget de l'école de musique ainsi que l'origine des élèves qui la fréquente.

Chantal EYMEOD indique que le budget est d'environ 350 000 € à 400 000 € avec un peu plus d'1/3 d'élèves issus de l'ex-communauté de communes de l'Embrunais, raison de la participation de la CCSP à hauteur de 100 000€. Aujourd'hui il faudrait refaire le compte avec le nouveau territoire.

Valérie ROSSI souhaite savoir également, pour la subvention au budget du centre aquatique, pourquoi il n'y a pas les mêmes montants entre le budget principal et le budget du centre aquatique ?